SCI LOGO-ERAS

Capital: 20 000 euros
Siège social: 1 Place de la Paix
42170 ST JUST ST RAMBERT
RCS MONTBRISON 502799893

Modifications

Par décision de l'AGE du 20/10/2024, Cécile Decauville cède ses parts à Laurence Moine et Philippe Moine.
Laurence Moine est nommée seule gérante de la SCI LOGO-ERAS

ETIQ'PRO

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 €
Zac Les Jacquins - 42590 NEULISE
437 692 221 RCS ROANNE

Dissolution

Par décision du 31 août 2026, l'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Vesna THOMAS, demeurant Rue des Ecoles – 42470 ST SYMPHORIEN DE LAY, exercera les fonctions de Liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé ZAC Les Jacquins – 42590 NEULISE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de ROANNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

SCI "S.C.F.C."

au capital de 960,00 €
en cours de liquidation
7 Chemin de la Pierre Taillée
42600 MONTBRISON
488 276 379 RCS ST-ETIENNE

Clôture de liquidation

Suivant délibération en date du 01/10/2026 à MONTBRISON (Loire), les associés de la SCI « S.C.F.C. » ont approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 01/10/2026, constaté et prononcé la clôture de la liquidation au même jour, puis donné quitus et déchargé de son mandat les liquidateurs.
Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de ST-ETIENNE.

Cession de droit au bail

Suivant acte SSP en date du 25/06/2026, enregistré sous le dossier 2026 00037065 référence 4204P012026A02993, le 28/09/2026
Monsieur SEBOUI Adel, né le 17/04/2001 à SAINT ETIENNE, domicilié 10 rue du séquoia – 42 390 VILLARS
A cédé à :
EURL « SOS ¨PHONE », au capital de 500 €, dont le siège social est situé 40 rue Charles de Gaulle – 42 000 ST ETIENNE, et représentée par Mr BOUDJEMA Ilyes, né le 02/10/2004 à ORAN
Un droit au bail de vente et réparation de téléphonie, sis 40 rue de Charles de Gaulle – 42 000 ST ETIENNE, moyennant le prix de 500 €.
La prise de possession a été fixée au 25/06/2026, et la radiation est à effet au 25/06/2026
L'élection de domicile a été fixée au Cabinet FAURE Immobilier, 22 rue des Drs Charcot- 42 100 ST ETIENNE, dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales.

ELITE

SAS au capital de 102 000 €
Siège social : 64 Avenue de Parmentier
75011 PARIS
340 557 776 RCS PARIS

Transfert du siège social

Par décision du 30/09/2026, l'Associée unique a transféré le siège social du 64 Avenue de Parmentier – 75011 PARIS au 41 Rue Georges Plasse – 42300 ROANNE à compter du 01/10/2026.
Présidente : la société GV Invest, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 461 Rue Desvernay – 42840 MONTAGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROANNE sous le numéro 914 057 880.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Tribunal de commerce de ROANNE.

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Eric PAILHES, la Société Civile Professionnelle « Eric PAILHES, Lucas MARCOUX, Notaires Associés», titulaire de l'Office Notarial de FIRMINY (Loire), sis au 10, rue du Pont Noir, CRPCEN 42012, le 21 octobre 2026, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux:
ENTRE:
Monsieur Alain Jean Michel **BONNAND**, retraité, et Madame Calogera **MARTORANA**, sans profession, demeurant ensemble à SAINT-ETIENNE (42000) 18 cours Gustave Nadaud.
Monsieur est né à SAINT-ETIENNE (42000) le 3 juillet 1952, Madame est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 11 septembre 1953. Mariés à la mairie de FIRMINY (42700) le 31 juillet 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique MAUBERT-DELAMORINIERE, Notaire de la Société à Responsabilité Limitée «NOTAIRES SAINT JUST SAINT RAMBERT», titulaire d'un Office Notarial à SAINT JUST-SAINT RAMBERT (Loire), 1 Place de la République, CRPCEN 42056, le 19 octobre 2026, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.
ENTRE:
Monsieur Bernard Maurice **DUTEL**, retraité, et Madame Annie Suzanne Jeanne **MEULIEN**, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) 2 rue Victor Guichard.
Monsieur est né à CHAMBEON (42110) le 10 février 1950, Madame est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 17 mars 1950. Mariés à la mairie de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) le 16 décembre 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Additif

Additif à l'annonce LOI115655 N° 2026013923 parue le 16.10.2026 concernant la cession de fonds de commerce entre MANUFRANCE DISTRIBUTION et MFC.
Il y a lieu d'ajouter le libellé: « ayant fait l'objet d'un avenant sous seing privé du 19.10.2026, enregistré au SPFE de SAINT ETIENNE 1 le 20.10.2026, Dossier 2026 00040196, Référence 4204P01 2026 A 03159 » à la mention « ACTE: sous signature électronique à SAINT ETIENNE (42) du 30.09.2026, enregistré au SPFE de SAINT ETIENNE 1 le 07.10.2026, Dossier 2026 00038059, Référence 4204P01 2026 A 03053 »

Avis

Par acte SSP en date du 19 octobre 2026, la **COMMUNE DE CHIRASSIMONT**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le Département de la Loire, ayant son siège social sis à CHIRASSIMONT (Loire), 35 Place de l'Église, en l'Hôtel de Ville, dont le Numéro S.I.R.E.N. est 131 326 597, a donné bail à loyers à titre de bail commercial, à la Société dénommée **CASA MELNAT**, SARL, au capital de 2.000,00 €, dont le siège social est à CHIRASSIMONT (Loire), 81 Route de Saint Cyr, immatriculée au RCS de ROANNE (Loire) et identifiée au SIREN sous le N° 131 326 597, un local à usage commercial d'une surface sis à CHIRASSIMONT (Loire), 81 Route de Saint Cyr, ainsi que la jouissance:
- de la LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS DE QUATRIEME CATEGORIE dite LICENCE IV, dont la COMMUNE est propriétaire.
- des matériels, mobiliers commerciaux et outillages dont la COMMUNE est propriétaire.
- ainsi que le droit d'occuper un appartement de type T4.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 19 octobre 2026.

AGRIAL

Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire à capital variable
4 rue des Roquemonts - 14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

Convocation aux Assemblées de Sections de Novembre 2026 et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Décembre 2026

Les Associés Coopérateurs et Associés Non Coopérateurs de la Coopérative AGRIAL sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire sur l'ordre du jour ci-dessous :

Assemblées de sections :
1. Actualités et contexte
2. Projet de rapprochement Agrial-Terrena
3. Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2026
4. Élection des délégués à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2026

Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Approbation du traité de fusion entre TERRENA et AGRIAL et ses annexes
2. Approbation des nouveaux critères de souscription
3. Nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration
4. Nomination des membres des instances de Gouvernance : Conseils de Région, Conseils d'OP/OM, Conseils de surveillance des holdings de divisions, Commissions, Comités
5. Approbation du nouveau Règlement Intérieur Général de la Société
6. Modification de la dénomination sociale, du siège social, de l'objet, de la circonscription territoriale, prorogation de la durée de la Société et refonte complète des statuts de la Société
7. Constatation de la réalisation définitive de la fusion entre TERRENA et AGRIAL et pouvoirs dans le cadre de l'opération d'apport fusion de TERRENA à AGRIAL et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS NOVEMBRE 2026 :

Section	Date	Heure Début	Lieu
Les Terres de l'Orne	16/11/2026	19h	Salle des Fêtes, Avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
Touraine Poitou	17/11/2026	10h	Espace des Faluns, 1 Mail de la Mairie 37240 MANTHELAN
Mayenne Anjou S1 Est	17/11/2026	19h	Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
Mayenne Anjou S2 Ouest	17/11/2026	19h	Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
Mayenne Anjou S3 Sud	17/11/2026	19h	Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
Sud Loire Océan	18/11/2026	10h30	Salle du Mitan Vendéen, Route de Chantonnay 85480 BOURNEZEAU
Atlantique S1 Loire Atlantique	19/11/2026	10h	Le Forum, 1 Place du Brigadier Eric Marot 56130 NIVILLAC
Atlantique S2 Morbihan	19/11/2026	10h	Le Forum, 1 Place du Brigadier Eric Marot 56130 NIVILLAC
Ille-et-Vilaine Sud	19/11/2026	19h	Espace Beausoleil, Allée de la Mine 35131 PONT-PEAN
Ille-et-Vilaine Nord	23/11/2026	19h	Salle Emeraude, 1B rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
Calvados Ouest	24/11/2026	10h	Salle Richard Lenoir, Rue Richard Lenoir 14310 VILLERS BOCAGE
Mont Saint Michel	24/11/2026	19h	Espace culturel Bernard Tréhet, 2 Rue Paul Lemonnier 50370 BRECEY
Cotentin	25/11/2026	10h	Salle des Fêtes de Sainte Mère Eglise, 6 Rue du Cap de Laine 50480 SAINTE-MERE-ÉGLISE
Plaine et Auge.14	25/11/2026	19h	Salle des fêtes, Route de Dives, Thiéville 14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
Sarthe Nord	26/11/2026	10h	Salle Polyvalente, 2 rue des Ponts 72380 SOUILLE
Sarthe Sud	26/11/2026	14h	Domaine de Vaujoubert, Route de la Vove, 72700 ROUILLON
Alpes Sud Est	30/11/2026	14h	Espace Soubeyran, Salle Coloriage, 75 Avenue Jean Rabot 26400 CREST
Associés Non Coopérateurs	26/11/2026	19h	CCI Caen Normandie, 1 Rue René Cassin 14280 SAINT-CONTEST

Ces Assemblées de sections seront suivies de **l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 18 Décembre 2026 à 10 heures sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, au Crédit Agricole Normandie – 15 Esplanade Brillaud de Laujardière – 14000 CAEN.**

Vous avez faculté, à partir du 29 octobre 2026, de prendre connaissance du projet de Traité de Fusion avec la société coopérative agricole TERRENA, du rapport spécial de révision, du rapport d'information établi par les commissaires aux comptes sur la fusion, des comptes annuels approuvés par les assemblées générales et des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés participant à l'opération, des comptes intermédiaires, du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire, du projet de résolutions, des statuts et du règlement intérieur général à jour, ainsi que des projets des statuts et de règlement intérieur général.

Les documents susvisés seront disponibles au siège de la Coopérative, ou au siège de votre section, ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.

Lieu de consultation des documents pour chaque section :
- Les Terres de l'Orne : Maison de région - Agrial, 18 rue du Commerce, BP 60005 61201 Argentan.
- Touraine Poitou : Maison de région - Agrial, 2 rue de la Maison Brûlée, 37310 Reignac-sur-Indre.
- Mayenne Anjou S1 Est : Magasin Agrial - ZA La Longueraie, 53440 La Chapelle-au- Riboul.
- Mayenne Anjou S2 Ouest : LaMaison.fr - zone de la Brimonière, 53200 Ernée.
- Mayenne Anjou S3 Sud : Magasin Agrial - 21 rue Europe, 53200 Marigné-Peuton.
- Sud Loire Océan : Maison de région - Agrial - 4 rue des Ibis, 85140 Essarts-en-Bocage.
- Atlantique S1 Loire Atlantique : Maison de région - Agrial - 54 rue Nantaise, 44160 Pontchâteau.
- Atlantique S2 Morbihan : Agrial - Zone de Lenruit, 56230 Questembert.
- Ille-et-Vilaine Sud : Maison de région - Agrial - 2, route de Fougères - CS 61713, 35517 Cesson-Sévigné.
- Ille-et-Vilaine Nord : Maison de région - Agrial - 7, La Lantière, 35133 Javené.
- Calvados Ouest : Maison de région - Agrial - 16 Boulevard du 21e siècle, 14310 Villers-Bocage.
- Mont Saint Michel : Maison de région - Agrial - ZA Le Motté - Route de Saint-Brice, 50300 Avranches.
- Cotentin : Maison de région - Agrial - Le Phénix - 1283, Avenue de Paris, 50000 Saint-Lô.
- Plaine et Auge.14 : Maison de région - Agrial - rue des Grêles, 14700 Falaise.
- Sarthe Nord : Maison de région - Agrial - ZA La Pitoisière 1, 72170 Maresché.
- Sarthe Sud : Maison de région - Agrial - 108 rue de Beaugé, 72021 Le Mans.
- Alpes Sud Est : Maison de région - Agrial - 17 Allée Hispano Suiza - BP 84, 26202 Montélimar.
- Associés Non Coopérateurs : Agrial - 4 rue des Roquemonts 14000 Caen.

Pour Avis
Le Conseil d'Administration

SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L 143-7-2 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, substitution ou échange tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 26 0181 01 : superficie totale : 69 a 65 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS (69 a 65 ca) - 'Chaiseneuve' : C-30D-416 - '112 Chemin du Cadula' : D-413. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AP 42 25 0244 01 : superficie totale : 15 a 70 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-PIERRE-DE-BŒUF (15 a 70 ca) - 'LE GRAND VAL' : A-1486-1487. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 26 0177 01 : superficie totale : 4 ha 92 a 41 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et exploitation. Parcellaire : CELLIEU (4 ha 70 a 61 ca) - 'CERVEAU' : AC-30-31-32-33-34-334. VALFLEURY (21 a 80 ca) - 'VERNAY' : C-609. Zonage : CELLIEU : A - VALFLEURY : A. Occupation : Libre

AS 42 26 0179 01 : superficie totale : 4 ha 76 a 96 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAVIGNEUX (4 ha 76 a 96 ca) - '1746 DE CHANTEGRELET' : AI-17 - 'MONTROUGE' : AI-6F-123 - 'MORENOL' : AK-12. Zonage : A. Occupation : Libre

AA 42 26 0138 01 : superficie totale : 65 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE (65 ca) - 'LE MOULIN A VENT' : ZB-30. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 26 0185 01 : superficie totale : 1 ha 24 a 00 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : DOIZIEUX (1 ha 24 a 00 ca) - '563 IMP DE VEYLON' : AL-72-73 - 'VEYLON' : AL-113. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 42 26 0182 01 : superficie totale : 2 ha 01 a 49 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : DOIZIEUX (2 ha 01 a 49 ca) - 'LES FREYSSES' : AC-135-136-137-138-145. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 26 0178 01 : superficie totale : 5 ha 76 a 15 ca dont 1 ha 30 a 00 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : NANDAX (11 a 00 ca) - 'Champion' : B-272. VOUGY (5 ha 65 a 15 ca) - 'LE GABOTTIER' : B-310 - 'La Pierre' : B-806. Zonage : NANDAX : ZnC - VOUGY : A, N. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 26 0149 01 : superficie totale : 10 ha 97 a 35 ca dont 1 ha 21 a 10 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CROIZET-SUR-GAND (10 ha 52 a 55 ca) - 'AU BOURG' : A-195-200-1253AB-76 - 'AU MOULIN' : A-137 - 'CHEZ MATHELIN' : A-345 - 'LA RIVIERE' : A-187-188 - 'LE COUVENT' : A-163. FOURNEAUX (44 a 80 ca) - 'LE CROT' : C-145. Zonage : CROIZET-SUR-GAND : A, N - FOURNEAUX : A. Occupation : Libre

AS 42 26 0186 01 : superficie totale : 21 ha 51 a 92 ca dont 2 ha 77 a 21 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : NOAILLY (21 ha 51 a 92 ca) - 'LA MARANDE NORD' : A-133-134-135-136-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-154-155-157 - '1292 DE JOUX' : B-247 - 'CROIX DE LA PERCHE SUD' : B-261 - 'GARAMBEAU SUD' : B-106-107 - 'JOUX' : B-228-229-238-239-244-245-246-248. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 42 26 0184 01 : superficie totale : 1 ha 88 a 43 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (1 ha 88 a 43 ca) - '0161 DES BRUYERES' : 250BL-35-196 - 'LE JOUG' : 250BL-36-37. Zonage : A. Occupation : Libre

APPEL À CANDIDATURE
pour la location de bien à vocation agricole

Articles L.143-3, R.142-3 et L.141-1,II,4° (Intermédiation Locative : IL) du Code rural et de la pêche maritime
La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose **la location** des biens fonciers ci-dessous désignés.

IL 42 26 0039 01 : superficie totale : 61 a 82 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : NANDAX (61 a 82 ca) - 'LE BOURG' : C-537. Zonage : ZnC.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **14/11/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer **https://www.safer-aura.fr**, soit par mail à **direction42@safer-aura.fr** (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Tél. 04 77 91 14 20 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

BARBER KING

SASU au capital de 500 €
Siège social : 58 rue Charles de Gaulle
42000 Saint-Etienne
RCS Saint-Etienne N° 918 454 786

Dissolution

Par décision des associés AGE du 02/09/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/09/2026 et la nomination de M. AYAD Ahmed, demeurant 14 rue Poylo 42000 Saint-Etienne en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Mention sera faite au RCS de Saint Etienne

SCI "S.C.F.C."

au capital de 960,00 €
7 Chemin de la Pierre Taillée
42600 MONTBRISON
488 276 379 RCS ST-ETIENNE

Dissolution

Suivant délibération du 01/10/2026, de l'AGE de la SCI « S.C.F.C. », les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/10/2026. M. Christophe CHADUIRON, demeurant 7 Chemin de la Pierre Taillée - 42600 MONTBRISON et M. Fabien CHADUIRON, demeurant 73 Chemin des Anouets - 42600 CHALAIN-LE-COMTAL, sont nommés liquidateurs. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 7 Chemin de la Pierre Taillée - 42600 MONTBRISON.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au GTC de ST-ETIENNE.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 novembre 2024, Madame Hélène Elise **HEROS**, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Christian Jean **FRADIN**, demeurant à PERREUX (42120)73 impasse de l'Ecureuil. Née à MONTLUCON (03100), le 27 mai 1947. Décédée à ROANNE (42300) (FRANCE), le 16 juillet 2026

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Coralie PRESLE-GUINET, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions simplifiée dénommée «Christine SOL DOURDIN et associés», titulaire d'un Office Notarial à ROANNE, 3 Bis, rue Emile Noirot, soussignée, le 24 septembre 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Coralie PRESLE-GUINET, notaire à ROANNE, référence CRPCEN: 42104, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

CRM KB IMMO

Avis de constitution

Par acte SSP du 10/09/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CRM KB IMMO

Objet social : L'activité de marchand de biens, à savoir notamment l'achat d'immeubles, de biens immobiliers (tel que notamment maison, appartement, immeuble, locaux commerciaux, locaux professionnels, garages, parking), de terrains, de droits immobiliers (actions ou parts de sociétés à prépondérance immobilière) ou de fonds de commerce, en vue de leur revente en totalité ou par lots, avec ou sans rénovation préalable ; L'acquisition en pleine propriété ou en nue-propriété, la construction, la propriété, l'administration et la gestion, l'exploitation directement ou par bail, la location ou autrement, de tous immeubles, biens immobiliers, terrains, fonds de commerce et droits immobiliers (immeubles bâtis ou non bâtis, actions ou parts de société de nature immobilière), dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport, adjudication ou autrement, et ce dans le cadre de son activité de marchand de biens ou dans le cadre d'une autre de ses activités. L'aliénation, au moyen de vente, échange ou apport en société, du ou des immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers qu'elle aura exploités par bail, location ou autrement ; L'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble, l'exploitation par bail ou autrement de cette construction, en vue de leur revente ; La construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles ; La réalisation de toutes opérations de transformation, de rénovation, de restructuration et/ou de réhabilitation d'immeubles ; Toutes actions de promotion immobilière ; La détention de titres de société, la prise d'intérêt et de participation dans toutes sociétés, groupements, entreprises et projets civils ou commerciaux, industriels, financiers, mobiliers et immobiliers, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers,

Siège social :1388 Route de Cellieu, La Faverge 42320 La Grand-Croix.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : CRM-KB HOLDING, SAS au capital de 5000 €, ayant son siège social 1388 Route de Cellieu 42320 La Grand-Croix, 938 270 287 RCS de Saint-Etienne

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Toute cession à des tiers est soumise à agrément en cas de pluralité d'associés.

Cession libre au profit d'un tiers en cas d'associé unique.

Immatriculation au RCS de Saint-Etienne

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me FLAMENT, notaire à ST-JEAN-SOLEYMIEUX (42560), 40 Place Mario Meunier, le 21 Octobre 2026, enregistré au SPFE de ROANNE le 26/10/2026 références 4204P04 2026 N 01037

M. Alain Christophe BARTHELEMY, époux de Madame Marina MARTINEZ, demeurant à MARGERIE-CHANTAGRET (42560), 467 route de Montbrison, né à SAINT-ETIENNE (42230) le 28 décembre 1964.

A cédé à:

La Société dénommée CM MATHIEU, SASU au capital de 10.000 €, dont le siège est à MARGERIE-CHANTAGRET (42560), 467 Route de Montbrison Les Sagnes, identifiée au SIREN sous le numéro 107452591 et immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE

Le fonds de commerce de mécanicien automobile et matériel agricole, carrosserie, vente de véhicules neufs et occasions, loueur courte durée, exploité à MARGERIE-CHANTAGRET (42560), lieudit « Les Sagnes » lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au RCS sous le numéro SIREN 448 268 243.

Propriété et jouissance au 21 Octobre 2026.

Prix principal de 270.000 € dont 210.000 € pour les éléments incorporels et 60.000 € pour le matériel.

Oppositions dans les dix jours de la dernière insertion légale en l'Etude de Me FLAMENT.

Pour unique insertion
Le notaire

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2025, le tarif annuel 2026 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,189 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Fermages 2026 et dégrèvement de taxe foncière

L'année 2026 est marquée par une nouvelle augmentation des fermages, dans un contexte difficile pour de nombreux exploitants agricoles de la Loire, confrontés notamment à la sécheresse et à des épisodes climatiques violents, avec des dégâts liés aux tornades dans certains secteurs.

CALCUL DES FERMAGES 2026

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 a modifié le mode de calcul des fermages.

Les fermages sont désormais actualisés selon un indice national composé :

- pour 60 % de l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole à l'hectare ;
- pour 40 % de l'évolution du niveau général des prix.

Pour 2026, l'indice national des fermages est fixé à **127,04**, soit une augmentation de **3,23 %** par rapport à 2025.

Pour calculer le fermage 2026, il convient donc d'appliquer la formule suivante :

Fermage 2025 × 1,0323 ou :

Fermage 2025 + 3,23 %

Ainsi, pour un fermage de 1 000 € en 2025, le montant 2026 sera de 1 032,30 €.

TAXE FONCIÈRE : LA RÉFORME S'APPLIQUE DEPUIS 2025

La réforme concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties est déjà applicable depuis 2025.

L'exonération de la part communale et intercommunale de la TFPNB applicable aux terres agricoles est passée de 20 % à 30 %.

Cet avantage doit être intégralement rétrocédé au fermier lorsque les terres sont données à bail.

Le coefficient de rétrocession est désormais de **1,43**, contre 1,25 auparavant.

À défaut d'accord entre les parties, la part de taxe foncière mise à la charge du fermier est fixée à **20 %**.

Lorsque le fermier supporte 20 % de la taxe, le calcul de la rétrocession liée à la nouvelle exonération est le suivant :

Part communale et intercommunale × (30 % – 20 %) × 1,43

Par exemple, pour une part communale et intercommunale de 200 € :

200 € × 10 % × 1,43 = 28,60 €

Le propriétaire doit donc restituer ou déduire 28,60 € au bénéfice du fermier.

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE D'AGRICULTURE

La taxe pour frais de Chambre d'agriculture doit également être prise en compte dans le décompte entre bailleur et preneur.

Conformément à l'article 1604 du Code général des impôts, le fermier doit rembourser au propriétaire 50 % du montant de cette taxe, auxquels s'ajoutent 8 % de frais de gestion calculés sur la part remboursée.

Par exemple, pour une taxe pour frais de Chambre d'agriculture de 240 € :

- Part à la charge du fermier : 240 € × 50 % = 120 €.
- Frais de gestion : 120 € × 8 % = 9,60 €.
- Montant total à rembourser au bailleur : 120 € + 9,60 € = 129,60 €.

Cette somme s'ajoute, le cas échéant, à la fraction de taxe foncière mise à la charge du fermier, après application des règles de rétrocession liées à l'exonération de TFPNB.

DÉGRÈVEMENT POUR SÉCHERESSE ET SINISTRES CLIMATIQUES

En cas de dégrèvement de taxe foncière accordé au propriétaire à la suite d'une calamité agricole ou d'un événement ouvrant droit à un tel dégrèvement, la somme correspondante doit bénéficier au fermier lorsque les terres sont données à bail.

Cette règle est particulièrement importante en 2026 compte tenu de la situation de sécheresse dans la Loire.

Si le fermage a déjà été payé au moment où le dégrèvement est accordé, le propriétaire doit **reverser au fermier la somme correspondant au dégrèvement.**

Si le fermier reste débiteur de fermages, il peut, dans les conditions prévues par les textes, en déduire le montant.

Il convient toutefois de rappeler qu'un dommage provoqué par une tornade ou un autre événement climatique ne donne pas automatiquement droit à un dégrèvement de taxe foncière : le bénéfice du dégrèvement dépend du dispositif applicable et de la décision de l'administration.

Propriétaires comme fermiers ont donc intérêt à vérifier le montant du fermage 2026, le détail de l'avis de taxe foncière et les éventuels dégrèvements avant toute régularisation. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

BARBER KING

SASU en liquidation au capital de 500 €,
Siège de liquidation: 58 rue Charles de Gaulle 42000 Saint-Etienne
RCS Saint-Etienne N° 918 454 786

Clôture de liquidation

Par décision des associés AGE du 02/09/2026, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture définitive de la liquidation.

La société sera radiée du RCS de Saint Etienne

Fin de location gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 21 octobre 2026, le contrat de location gérance consenti le 31 mars 2026 par la COMMUNE DE MONTCHAL à la Société dénommée LOIC, SARL, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est à COLLIOURE (Pyrénées-Orientales), 2 Rue Jean Jacques Rousseau, immatriculée au RCS de PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales), identifiée sous le Numéro SIREN 808 135 891, concernant un fonds de commerce de Bar - Restaurant - Epicerie - Dépôt de Pain connu sous l'enseigne La Table de Joséphine, sis et exploité à MONTCHAL (Loire), 106 Route de Cottance, a pris fin à compter du 21 octobre 2026.